

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Communauté de communes
Cagire Garonne Salat

En collaboration avec les communautés de communes
Cœur et Coteaux Comminges & Pyrénées Haut Garonnaises
Avec la coordination du Pays Comminges Pyrénées



Avec le soutien technique et financier de :



Edito du Président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Afin d'inscrire notre Communauté de communes dans une démarche ambitieuse de transition énergétique et écologique, nous avons engagé, avec le Pays Comminges Pyrénées, la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges et la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le diagnostic réalisé au début de l'année a permis de définir trois grandes orientations stratégiques pour notre territoire :

- un territoire qui s'engage pour un habitat et une mobilité durables,
- un territoire qui développe les filières ENR à fort potentiel,
- un territoire résistant face au changement climatique.

La déclinaison de ces orientations stratégiques en un plan d'actions à l'échelle de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat doit permettre à présent à notre territoire de s'engager dans la réponse aux objectifs régionaux d'atténuation du changement climatique, de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Ce projet commun de Plan Climat Air Energie Territorial favorisera l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle de développement respectueux de notre planète et fondé sur la concertation citoyenne.

REMERCIEMENTS

Les Présidents des Communautés de Communes du Comminges et le Président du Pays Comminges Pyrénées souhaitent remercier l'ensemble des partenaires qui ont suivi et facilité l'élaboration de ces plans climat du Comminges et qui se sont engagés auprès des collectivités pour les 6 prochaines années de mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique et écologique sur notre territoire.

Gestionnaires de réseaux, acteurs institutionnels locaux, chambres consulaires, représentants d'associations, entreprises, citoyens, membres du Conseil Local de Développement du Territoire Cagire Garonne Salat... vous vous êtes mobilisés au côté des élus du Comminges pour partager les enjeux identifiés sur le territoire, pour proposer les pistes à une stratégie collective et pour engager concrètement des actions.

Nous souhaitons poursuivre ce travail collaboratif en restant à votre écoute tout au long de la mise en œuvre de ces premiers plans climat et en vous conviant régulièrement à des temps de partage sur le suivi des actions engagées.

Nous remercions enfin tout particulièrement les services de l'ADEME, de la DDT et de la DREAL, pour l'accompagnement technique régulier depuis le démarrage de la démarche et pour le soutien financier, en complémentarité du programme LEADER, que l'ADEME a accordé au territoire.

TABLE DES MATIERES

I. LA COMPETENCE PLAN CLIMAT EXERCEE PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ..	6
A. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	6
B. LES INITIATIVES SUR LE TERRITOIRE, HISTORIQUE DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX.....	7
II. UNE DEMARCHE COORDONNEE A L'ECHELLE DU PAYS COMMINGES PYRENEES	
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
A. LE PAYS COORDINATEUR DE LA DEMARCHE, EN COHERENCE AVEC LE TRAVAIL SUR LE SCOT DU COMMINGES	8
B. UNE PHASE DE DIAGNOSTIC MUTUALISEE ET UNE STRATEGIE COMMUNE POUR LES 3 COMMUNAUTES DE COMMUNES DU COMMINGES.....	9
C. UN PLAN D'ACTIONS PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES, INTEGRANT DES ACTIONS MUTUALISEES.....	9
III. LES DOCUMENTS DU PLAN CLIMAT.....	10

I. La compétence Plan Climat exercée par la Communauté des Communes

A. La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe les territoires d'Aspet, Saint-Martory et de Salies du Salat.

Elle comprend 55 communes (dont 27 classées en zone de montagne), toutes classées en zone de revitalisation rurale pour une population de 18 300 habitants. Cette population place la Communauté de communes dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat Energie territorial.

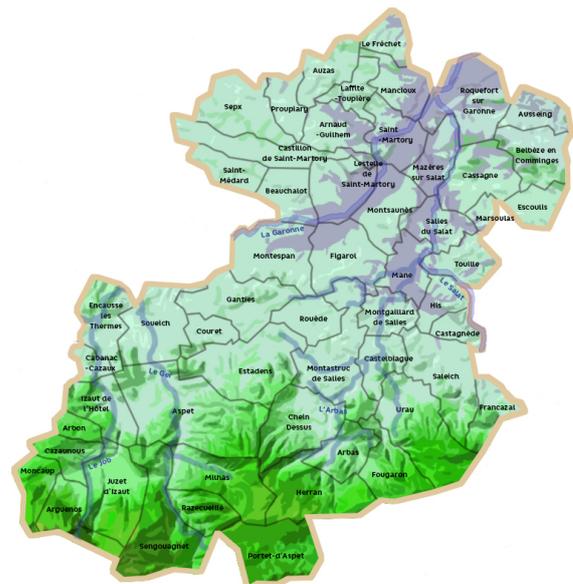
Le nord du territoire est caractérisé par des plaines et des vallées pour une altitude de 350 m en moyenne ; cette spécificité a permis le développement d'un véritable cœur économique et industriel au sein de la vallée de la Garonne et le long de l'A64. A contrario, le sud du territoire, zone de montagne et de piémont, favorise l'activité agricole. L'altitude varie de 450 à 1912 m pour le Pic du Cagire. Dans la zone intermédiaire, on retrouve des coteaux et des collines à une altitude allant de 350 à 500 m. Les principaux cours d'eau sont la Garonne, le Salat, l'Arbas, le Job et le Ger (ces 2 derniers étant classés réservoirs biologiques). Le territoire se caractérise par une faible densité mis à part quelques communes importantes telles que Aspet, Mane, Saint-Martory et Salies ; les communes sont majoritairement des villages et bourgs dont la population varie de 21 à 796 habitants. La majorité des communes très faiblement peuplées se situe dans le sud du territoire, sous influence montagnarde. La forêt couvre 60% du territoire ; le milieu naturel est extrêmement riche (ZNIEFF de type 1 et 2, zones Natura 2000, arrêtés de protection du biotope, Espaces Naturels Sensibles)

Les principales compétences de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat sont :

- Actions de développement économique,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- Création, aménagement, entretien de voirie,
- Politique du logement social,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Développement et aménagement sportif,
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Création et gestion de maisons de services au public,
- Eau.

La Communauté de communes a étendu, en novembre 2017, son objet social aux compétences supplémentaires :

- Adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Maisons de santé et maisons médicales.



Les étapes clés de l'élaboration de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sont détaillés dans le livret de concertation et l'outil de suivi.

B. Les initiatives sur le territoire, historique de prise en compte des enjeux

Le développement durable est une préoccupation ancienne pour le territoire :

- Contrat de terroir, puis Charte pour l'Environnement en 1998,
- Charte Ressources Naturelles et Développement Local en 2010
- Agenda 21
- Projets rivières...

Cette démarche a notamment abouti à la mise en place de réseaux de chaleur, l'installation de bornes électriques, projet de maintien du petit commerce et de l'artisanat, gestion des déchets (déchetteries).....

Projet de PCAET

II. Une démarche coordonnée à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées

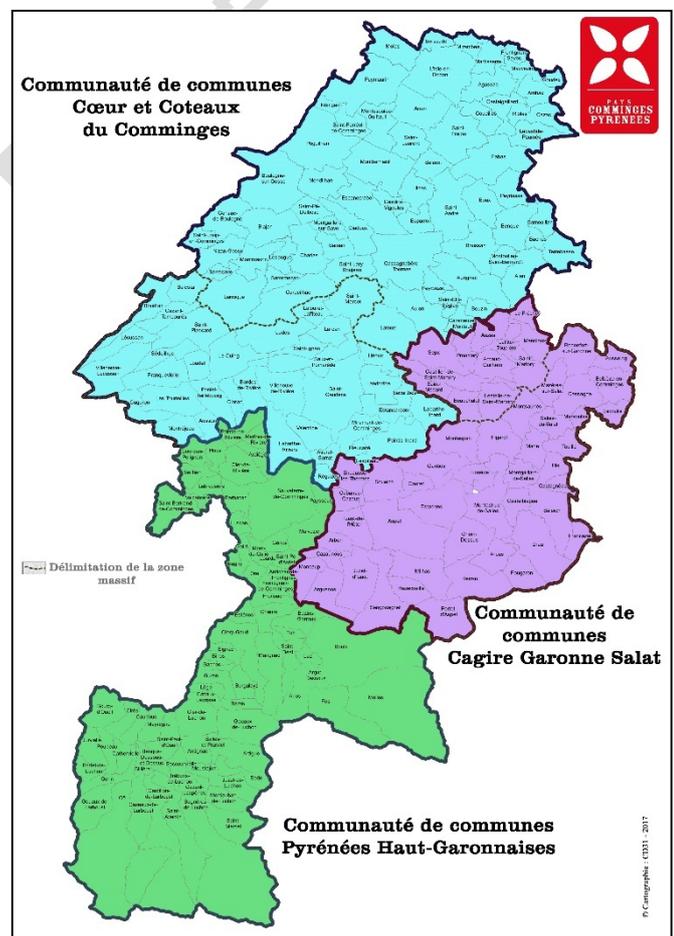
A. Le Pays coordinateur de la démarche, en cohérence avec le travail sur le SCoT du Comminges

En accord avec les exécutifs des communautés de communes, le PETR Pays Comminges Pyrénées s'est engagé en comité syndical du 28 avril 2017 à coordonner pour le compte de ses 3 EPCI membres l'élaboration d'un PCAET ambitieux, inscrivant ainsi l'ensemble du territoire dans la réponse aux objectifs régionaux d'atténuation du changement climatique, de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

C'est sur cette base méthodologique que le Pays Comminges Pyrénées a candidaté le 15 mai 2017 et a été retenu par l'appel à projets de l'ADEME – Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse.

Cet engagement a permis de structurer une dynamique d'actions de transition déjà bien présente à l'échelle des 236 communes du territoire en une démarche plus intégrée et cohérente, faisant de la transition énergétique et écologique le fil rouge de l'aménagement et du développement du territoire.

Lancé à l'automne 2017 et coordonné par le PETR Pays Comminges Pyrénées, ce travail d'élaboration d'un PCAET dans chacune des 3 communautés de communes s'est fait en lien étroit avec celui d'élaboration du SCoT dans une logique de mutualisation des données et des travaux et de co-construction pour que ces documents structurants s'alimentent mutuellement et partagent les mêmes objectifs.



Bien qu'une seule communauté de communes soit obligée, mener ce travail à l'échelle du PETR Pays Comminges Pyrénées a semblé davantage pertinent aux acteurs locaux, en premier lieu desquels les élus communautaires, pour s'inscrire dans une logique d'entraînement plus collective, de mutualisation des moyens et répondre de manière plus efficiente et complète au défi de la transition énergétique et écologique du territoire. De la même manière qu'il associe déjà un grand nombre

d'acteurs dans l'exercice de ses missions, sur le SCoT notamment, le Pays a associé tout au long de ce processus les organes de concertation du territoire qu'il a mis en place.

B. Une phase de diagnostic mutualisée et une stratégie commune pour les 3 communautés de communes du Comminges

Par souci de mutualisation et de cohérence dans les travaux de chacune des communautés de communes, les élus du territoire ont choisi de réaliser d'octobre 2017 à mars 2018 un diagnostic commun, dont les principales données ont été déclinées pour chacun des périmètres intercommunaux.

Réalisé avec l'appui technique de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat, ce diagnostic mutualisé a permis d'identifier les grands enjeux communs aux 3 structures, sans occulter les spécificités principales de chaque territoire.

Ce travail d'élaboration du PCAET a permis de dégager une stratégie collective ambitieuse, validée à la rentrée 2018, avec un socle commun d'orientations stratégiques et des objectifs chiffrés déclinés par communauté de communes.

C. Un plan d'actions par communauté de communes, intégrant des actions mutualisées

Pour la période de mise en œuvre qui courra de 2019 à 2025, les élus du territoire ont souhaité poursuivre cette logique de mutualisation engagée au moment de l'élaboration des Plans Climat de chaque communauté de communes, en validant l'intégration dans ces derniers d'un certain nombre d'actions mutualisées et portées par le Pays Comminges Pyrénées.

En plus du suivi interne qui sera réalisé par chaque EPCI, des réunions techniques biennuelles et un Comité de Pilotage annuel avec les communautés de communes et l'ensemble des acteurs associés en phase d'élaboration permettra de faciliter la mise en œuvre des actions : point d'avancement de chaque plan d'actions, échanges d'informations et de bonnes pratiques, veille informationnelle, retours d'expériences, nouveaux besoins à mettre en synergie...

III. Les documents du Plan Climat

Les plans climat des 3 communautés de communes du Comminges sont présentés selon une base commune :

- Le présent avant-propos
- Le diagnostic mutualisé à l'échelle du Comminges, avec les chiffres clés déclinés pour la communauté de communes
 - 1. La vulnérabilité au changement climatique
 - 2. Les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
 - 3. La production d'énergie renouvelable
 - 4. La qualité de l'air
 - 5. La séquestration carbone
- Le rapport de la stratégie, reposant sur un socle commun d'orientations à l'échelle du Comminges et des objectifs pour chaque communauté de communes.
- Le plan d'actions à l'échelle de la communauté de communes intégrant les actions de la structure et des actions de ses partenaires dont le Pays Comminges Pyrénées
- L'outil de suivi, selon un modèle commun aux 3 communautés de communes
- L'évaluation environnementale, menée à l'échelle du Comminges en s'appuyant sur celle du SCoT, et faisant des focus sur les particularités sur chacune des communautés de communes
- Un bilan de la concertation, mutualisé à l'échelle du Comminges et tenant compte du fait que certains événements mis en place pour la concertation rayonnent sur plusieurs communautés de communes voire sur l'intégralité du Pays.